

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	Envoyé en préfecture le 01/10/2026 Reçu en préfecture le 01/10/2026 Publié le ID : 022-212201768-20260929-2026_09_ST2-DE République Française REGISTRE DES DELIBERATIONS
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 23 septembre 2026	<u>L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre</u> Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. BRIEND Stéphane, Maire Présents : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÛN - N JAFFRELOT - Y GILLET Absents excusés ayant donné pouvoir : - K SOYEZ donne pouvoir à J COLLEU - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 09 – ST 2

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC : FONDS VERT

Présentation :

En 2024, dans le cadre du programme « Fonds vert », l'État a souhaité orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur le territoire. Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) est porteur de ce projet en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

La totalité de la subvention n'ayant pas été utilisée, le SDE propose de procéder à une nouvelle opération sur la commune de Plédran. Compte-tenu des critères d'éligibilité, le syndicat priorise la rénovation des lanternes de plus de 31 ans posées sur poteaux. Le programme préconise des lanternes à leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement et nécessitant moins d'entretien. Le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % à 35 % du coût HT des travaux, la dotation « Fonds vert » permet d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a présenté un projet de rénovation de l'éclairage public pour 11 lanternes de plus de 31 ans posées sur poteaux sur la commune de Plédran (cf plans annexés) pour un montant estimé à 9 720 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) s'inscrivant dans le programme Fonds Vert.

Le SDE bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et perçoit une participation de la Ville calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019.

A ce titre, la participation de la commune est estimée à 4 350,00 euros.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. La participation définitive de la Ville sera ajustée en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fond du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, au prorata des dépenses effectivement acquittées par le SDE.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de rénovation de l'éclairage public pour les 11 lanternes recensées par le SDE et présentées en annexe pour un montant estimé à 9 720 euros TTC.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

